

Les pouvoirs à la tv

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1971)**

Heft 147-148 **L'état de la question : TV suisse 1952-1971 : vers l'âge adulte**

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

III. LES POUVOIRS A LA TV

Pouvoir central, pouvoir régional

La SSR est une société sans but lucratif dont les statuts sont soumis à l'approbation du Conseil fédéral. Elle se compose de trois sociétés régionales qui couvrent les trois régions linguistiques, chacune regroupant plusieurs sociétés-membres. Ainsi pour la Suisse romande, la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande (SRTSR) regroupe la fondation de radiodiffusion et de télévision à Lausanne (FRTL) et la fondation de radiodiffusion et de télévision à Genève (FRTG).

Le **comité central** de la SSR, fort de dix-sept membres, est l'organe administratif supérieur. Le Conseil fédéral nomme le président central et sept membres. Chacune des trois sociétés régionales désigne trois membres. Le comité central nomme le directeur général, avec l'accord du gouvernement, approuve la nomination des directeurs régionaux, peut exiger leur renvoi, approuve les statuts des sociétés régionales. Il tient également les cordons de la bourse : attribution des parts du produit des taxes aux sociétés régionales, salaires...

Dans ce comité on trouve notamment six parlementaires fédéraux dont trois conseillers d'Etat, trois hauts fonctionnaires, deux juges et un représentant « direct » de l'économie privée.

L'assemblée générale est l'organe suprême de la SSR. Elle comprend cent trois délégués dont... les dix-sept membres du comité central. Elle n'a effectivement que peu de pouvoir : délibération sur le budget, révision des statuts.

Enfin une **commission nationale des programmes** qui n'a qu'une fonction consultative est chargée de

donner son avis sur les émissions. Forte de dix-neuf membres dont huit sont nommés par le Conseil fédéral, elle est présidée par le directeur général. Parmi ces représentants des milieux culturels, politiques et économiques du pays, on trouve cinq enseignants, un juge, deux ecclésiastiques, un journaliste, un vétérinaire, un ingénieur, trois femmes apparemment sans profession : l'une est la femme du président central, une autre la femme d'un ancien président de l'USS.

Passons maintenant au plan régional en examinant la société romande (SRTSR). Comme la SSR elle comprend une **assemblée générale** de trente-deux membres (huit nommés par le Conseil fédéral, huit par chacune des sociétés membres, un par chacune des villes-studios) et un par chacun des cantons couverts par les émissions de la TV romande).

Le pouvoir effectif est détenu par le **comité** de quatorze membres (deux pour chaque société membre, un pour chaque ville, un pour chacun des six cantons et deux par l'assemblée générale parmi huit personnes désignées par le Conseil fédéral) qui est compétent pour :

- la gestion
- les programmes
- la nomination des directeurs de radio et de TV et des studios
- la nomination des chefs de département et des chefs de service.

Les autorités politiques — cantonales et communales — détiennent donc la majorité absolue au sein de ce comité qui désigne les cadres de la TV.

La SRTSR est également flanquée d'une **commission romande des programmes** qui a voix consultative. La moitié de ses membres est nommée par le comité. Des méchantes langues contestent la compétence de cette commission en matière de TV. On se souvient encore à Genève de séances de visionnement pendant lesquelles plusieurs membres ont succombé au sommeil...

Voilà comment se présente la superstructure administrative de la TV, le niveau où l'on procède aux nominations, où l'on élabore les budgets. Nous ne sommes pas encore là où l'on fabrique les émissions, où l'on décide de la grille des programmes. Il serait faux de voir un lien direct entre ces structures et la réalisation des émissions. Le journaliste, le réalisateur ne ressentent pas directement et quotidiennement le poids de ces structures. Mais à ce stade déjà nous avons constaté que la concession est la seule base officielle sur laquelle repose la TV; que son contenu permet toutes les interprétations. Certes le Conseil fédéral n'est pas un pouvoir fort. Cependant l'insécurité subsiste: il est symptomatique de voir la SSR chercher, depuis plusieurs années à définir sa liberté d'expression, les limites de son action; sans grand succès d'ailleurs; à chaque fois elle bute sur la concession.

Au plan régional le poids du pouvoir politique semble être beaucoup plus direct puisque les autorités cantonales et communales interviennent directement dans les processus de nomination. Mais là encore il faut modérer l'impression: le cantonalisme peut jouer un rôle de frein.

Néanmoins l'ambiguïté de la concession d'une part, la proximité du pouvoir local d'autre part ne peuvent que favoriser une attitude d'auto-censure à l'intérieur de la TV.

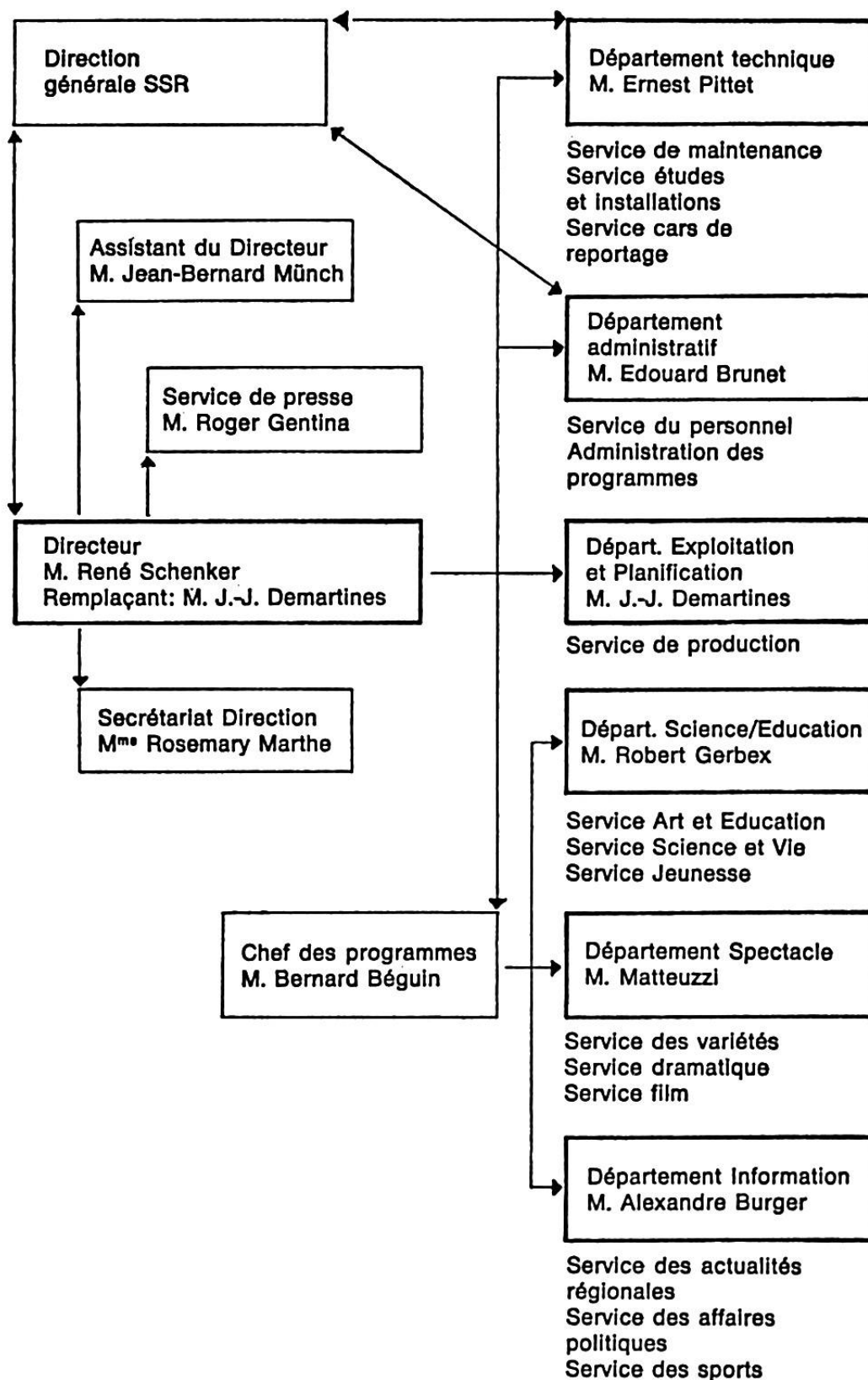
Une dernière remarque. Si la SSR apparaît comme un organe décentralisé (niveau national, régional et communal), elle est en fait entre les mains d'un petit nombre de personnes. D'une part la Confédération est présente jusque dans les comités régionaux, d'autre part les mêmes personnes se retrouvent à tous les niveaux de décision. M^e André Guinand, président central de la SSR jusqu'à la fin de 1970, est membre de la commission romande des programmes. Sa femme fait partie des commissions de programmes nationale et romande. M. Bernard

Béguin ¹, l'actuel chef des programmes de la TV romande, de même. M. Fasel du comité de la SRTSR est présent à la commission nationale des programmes et à la commission romande des programmes. MM. Broillet, régisseur et député libéral, et Gilliéron, conseiller administratif de l'Union européenne de radiodiffusion, sont membres du comité central de la SSR, respectivement vice-président et président du comité de la SRTSR et président, vice-président de la Commission romande des programmes. La remarque est valable pour les autres sociétés régionales.

¹ Il a démissionné de ces deux postes.

TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE

Eléments de l'organigramme



Le pouvoir de la direction régionale

Arrivons-en maintenant au niveau où l'on fait concrètement la télévision.

Ce qui frappe lorsqu'on interroge les gens de télévision, c'est que pour eux il n'existe qu'une autorité à la TV romande : c'est le directeur. Ils ne ressentent que très faiblement le pouvoir des cadres (chefs de département, chefs de service). La responsabilité entière et unique de ce qui se fait à la TV, c'est M. Schenker qui la porte. Un exemple : jusqu'à très récemment le directeur décidait en dernier lieu de la grille des programmes. Actuellement le collège des cadres participe à cette décision.

Dans un premier temps la TV artisanale comprend une équipe restreinte; l'audience de cette télévision (nombre de postes et nombre d'heures d'émission) est limitée. Dans ces conditions un pouvoir fort et centralisé n'est pas nécessaire.

Par la suite la TV augmente son audience (émissions quotidiennes pour un plus grand nombre de téléspectateurs). Son impact devient important. Pour diriger un personnel plus nombreux, on augmente le nombre des cadres. La petite équipe du début éclate; la communauté des objectifs diminue. Un pouvoir plus fort est nécessaire pour unifier les activités grandissantes. D'autant plus, et nous l'avons déjà constaté, que la concession est toujours présente comme une menace ou du moins comme une insécurité permanente. La liberté d'expression n'est pas reconnue par la Constitution; un article constitutionnel est en préparation. On en a peur à la télévision; il faut donner des gages de sagesse, ne pas effrayer l'autorité concédante. Quand un citoyen s'étonne au sujet d'une émission (cf. Canal 18/25, exemple cité plus haut), c'est le directeur général qui intervient. Le contrôle est centralisé; le pouvoir aussi. La hiérarchie existe formellement. Mais en fait, souvent, elle est court-circuitée. On constate que les cadres récents se réfèrent directement au

directeur alors que ceux qui sont plus anciens dans la maison endossent plus de responsabilités.

Actuellement la TV vit un nouveau stade de son développement. Le directeur ne peut supporter à lui seul toutes les charges (gestion, représentation, contrôle des programmes). On assiste alors à la mise en place d'éléments nouveaux :

Le chef des programmes

La nomination de M. Bernard Béguin à ce poste est encore trop récente pour que l'on puisse analyser avec précision le pouvoir réel attribué à cette fonction. Certains ont voulu voir dans le choix de Bernard Béguin une mainmise de la droite libérale sur la TV. D'autres ont fait ressortir les compétences professionnelles de l'ancien rédacteur en chef du « Journal de Genève ». Une partie du personnel de la TV romande a exprimé une certaine crainte lors de la création de ce poste nouveau. Les téléspectateurs ne peuvent encore se prononcer car M. Béguin n'est apparu que quelquefois sur le petit écran... pour désamorcer le caractère de certaines émissions qui sortaient de l'ordinaire (cf. L'engrenage, exemple cité plus haut). D'autre part il n'a pas encore participé à l'élaboration de la grille des programmes.

Cependant il s'est expliqué lui-même sur son rôle à la TV dans une interview à son ancien journal (23-24 décembre 1970). Retenons quelques affirmations importantes :

— « Au terme de mon cahier des charges je suis responsable devant le directeur de la TV romande de la conception et de l'exécution des programmes. Mon poste se situe donc entre celui du directeur et ceux des différents chefs de départements qui sont eux-mêmes responsables devant moi. Plus concrètement, et par délégation du directeur, le chef des programmes répond du contenu des émissions de-

vant les commissions du programme et devant le public. Mais il ne reçoit d'instruction que du directeur. »

— « Ma fonction consiste à être une référence-programme pour l'ensemble des émissions, fonctions qui entraient jusqu'alors dans les prérogatives du directeur, mais que celui-ci, submergé par des tâches diverses, ne peut plus assumer en personne. Pour le chef des programmes, cette délégation d'autorité implique une responsabilité continue du point de vue de la coordination des programmes, de l'esprit dans lequel il est traité, etc...; c'est également à lui que revient la tâche d'humaniser les directives officielles dans le sens de la plus grande ouverture possible. »

« ... je ne conçois nullement le rôle de chef des programmes comme celui d'un gendarme. Et non seulement il doit constituer une référence-programme aussi souple et ouverte à l'extérieur que possible, mais encore une référence continue pour tout ce qui touche à l'autonomie de la SSR et l'interprétation de la concession libellée, j'aimerais le rappeler, en ces termes : La SSR est au service de la collectivité devant laquelle elle est responsable. »

La réalité dira dans quelle mesure il est possible d'être un animateur des programmes et non un censeur, et dans quel sens M. Béguin entend « l'esprit » qu'il veut donner au contenu des programmes.

Le commandement participatif

Face à l'augmentation du personnel, de l'équipement, des heures d'antenne, il était nécessaire de trouver un nouveau mode de gestion de l'entreprise. L'organisation moderne, le management fait ainsi son apparition à la TV. Une nouvelle politique de gestion est mise en place qui vise à :

- former les cadres, qui jusqu'à présent ont appris leur métier sur le tas
- rationaliser la production des émissions.

A la télévision, nous l'avons déjà vu, face à ceux qui réalisent les programmes et qui demandent plus de moyens pour faire mieux, il y a la direction et les cadres qui doivent prévoir plus d'heures de programme avec des moyens qui n'augmentent pas dans la même proportion.

L'idée est venue qu'en adoptant des techniques de gestion moderne on pouvait donner une meilleure efficacité aux cadres et aux équipes qui réalisent; celles-ci devraient produire plus vite et mieux avec des moyens minima. Pour réaliser cette idée on a fait appel à un expert formé à l'INSEAD, qui est chargé d'introduire le **commandement participatif**.

En voici les principes essentiels :

- chaque membre de l'entreprise doit s'identifier aux objectifs de l'entreprise
- les objectifs sont définis au départ par les cadres
- la consultation et le dialogue doivent s'établir entre le sommet et la base, de façon à ce que chacun puisse avoir l'impression qu'il participe un peu à la définition des objectifs et puisse s'identifier à ceux-ci.

C'est en quelque sorte un centralisme démocratique. A chaque échelon de la hiérarchie le responsable doit imposer son point de vue — élaboré plus haut — au subordonné. Il doit se faire comprendre, écouter les objections et amener le subordonné à épouser les objectifs de l'entreprise.

On a retrouvé ainsi sous une autre forme le contrôle et le pouvoir centralisés. La nouvelle génération de cadres, formée par les soins de la maison, partage une certaine partie du pouvoir, mais, grâce au commandement participatif, les objectifs choisis sont atteints.

Certes cet exposé est schématique. Il ne semble pas que le commandement participatif fonctionne correctement à l'heure actuelle. Il y a trois raisons à cela : la nécessaire lenteur de mise en place d'un tel processus; la forme particulière d'entreprise qu'est la TV; la revendication de la base dont la

volonté de participation dépasse largement ce que lui autorise le commandement participatif. Certes il est difficile de dire si la direction de la TV suit une politique bien définie. La TV romande a débuté de manière artisanale et s'est développée empiriquement. Mais il est certain que le pouvoir de la direction est un pouvoir fort et comme nous allons le voir, qui n'est pas équilibré par le pouvoir de la base.

La déclaration de M. Bezençon que nous citons au chapitre précédent prend maintenant une signification plus précise. Certes la TV a connu un développement rapide; le stade artisanal est dépassé, les chiffres le montrent. Mais les chiffres ne traduisent qu'une réalité globale. En y regardant de plus près on constate que la politique de gestion et la planification sont au service d'un développement quantitatif: plus d'heures d'antenne, plus de programmes, plus de studios. A ce développement quantitatif ne correspond pas une augmentation des moyens mis à disposition des créateurs: les temps de réflexion et de préparation diminuent; on exige un travail rapide. Les crédits octroyés aux producteurs n'augmentent pas non plus en proportion du travail exigé. Nous verrons dans la partie suivante les conséquences de cette politique pour le personnel.

La prospective, elle, va conduire à la création d'un deuxième programme. Mais la SSR n'a pas les moyens d'en produire les émissions. En fait on craint la concurrence privée et, pour prévenir toute tentative des publicitaires de mettre la main sur un programme en Suisse, on occupe tous les canaux disponibles. Ce deuxième programme sera alimenté par des émissions étrangères adaptées au goût suisse! Soit dit en passant, cela ne correspond guère à la ligne directrice de la concession exprimée notamment par l'article 13. L'établissement de ce nouveau programme va impliquer l'engagement d'un personnel technique et administratif, des moyens financiers pour acheter les émissions. Quand on sait que les TV régionales diffusent un

programme commun qui représente la moitié de leurs programmes respectifs, qu'elles ne produisent même pas 30 % de toutes les émissions qu'elles diffusent, on est obligé d'admettre que la prospective de la SSR, qui privilégie la croissance, se fait au détriment de l'amélioration de ce qui existe, le premier programme. C'est une prospective qui ressemble fort à une fuite en avant.

L'établissement de ce deuxième programme pose d'ailleurs des problèmes de compétence et provoque des tensions entre la direction générale et les régions. Pour la première la solution est un directeur général à Berne flanqué de trois chefs des programmes dans les régions. On irait alors vers une centralisation de la TV. La direction de la TV romande préfère elle que les directeurs régionaux coiffent leur deuxième programme respectif et s'adjoignent un second chef des programmes.

Le pouvoir de la base

Le personnel de la télévision suisse est groupé au sein d'une association, l'AETS (Association des employés de la télévision suisse) qui comprend trois sections : Genève, Zurich et Lugano. En 1962, date des premiers statuts, l'AETS est plus une amicale qu'un syndicat. Actuellement elle prend une direction nouvelle et revendique la participation la plus large possible.

Une participation boiteuse

A la TV on ne retrouve pas moins de cinquante-deux professions différentes. « La participation nécessite la restructuration des associations du personnel. Les sections de Zurich et de Genève mettent en place actuellement des groupes professionnels qui réunissent différentes professions apparentées soit par

leur nature, soit par leur complémentarité sur le terrain des activités. Les groupes professionnels se réunissent de façon autonome pour débattre des problèmes qui les concernent et désignent deux délégués qui les représentent à l'**interprofessionnelle**. A ce niveau, l'ensemble des groupes prend mutuellement connaissance des questions que chacun d'entre eux se pose. L'interprofessionnelle est donc le lieu de synthèse où se définit la politique de la section.

Dans le cadre de la revendication posée par les associations du personnel pour l'amélioration de certains articles de la convention collective, une expérience a été tentée dans différents studios de réunir, dans une commission de forme paritaire, une délégation du syndicat du personnel composée généralement d'un délégué par groupe professionnel et de deux ou trois représentants du comité de l'association, avec une délégation de la direction de studio ou régionale composée du directeur et d'un certain nombre de ses collaborateurs immédiats choisis en fonction des problèmes portés à l'ordre du jour. Cette structure est encore expérimentale, mais il semble que c'est dans cette voie qu'il convient d'avancer. »¹

Au niveau fédéral enfin une commission d'étude présidée par le directeur de la TV romande et qui comprend des représentants de la direction générale et trois représentants du personnel, a pour but d'établir des structures de participation. Pour la direction il s'agit d'accorder au personnel une voix consultative. L'AETS quand à elle revendique la co-décision.

¹ Canal 4 (journal de l'AETS), janvier 1971.

Structure expérimentale

9 groupes professionnels
regroupant les 52 professions de la TV
nomment leurs délégués à la
séance interprofessionnelle qui
propose l'ordre du jour pour la
commission de studio

La structure expérimentale s'arrête au niveau du studio. Mais en attendant le résultat des travaux de la commission d'étude c'est un système embryonnaire qui fonctionne :

- au niveau régional, quelques rares séances consultatives entre le comité de l'AETS et la direction;
- au niveau fédéral, une commission paritaire comprenant deux délégués de chaque comité régional de l'AETS, le directeur général et les directeurs régionaux. Cette commission est compétente pour l'ensemble des problèmes concernant le personnel.

Mais pour l'instant, il n'existe pas de lien entre la commission de studio et la commission paritaire. On comprend mieux le caractère restreint de cette participation, quand on sait que les problèmes de salaires, les règlements de discipline et d'engagement du personnel sont du ressort du comité central de la SSR. Or actuellement, c'est la direction générale qui présente au comité central les propositions de la commission paritaire fédérale. L'AETS ne dispose donc d'aucun contrôle sur la manière dont ses revendications sont défendues.

Les revendications

« La participation du personnel aux prises de décision doit s'envisager sur deux plans, celui de la société et celui de l'entreprise. Au niveau de la

SSR, il est prévu de demander qu'une place soit faite aux représentants de l'AETS et de la FERS (radio) au comité central. Il s'agirait de deux délégué — un radio et un télévision — pour chacune des trois régions linguistiques du pays. » « Dans les sociétés régionales et locales, ainsi que dans les commissions de programmes, la FERS et l'AETS devraient être représentées chacune par un délégué. » ²

On constate donc une nette évolution de l'AETS qui, d'amicale lors de sa fondation, tend à se constituer en force syndicale. Ainsi, de nouveaux statuts en préparation prévoient la création d'un fonds de protection judiciaire dont pourraient bénéficier les membres attaqués en justice. Un fonds de solidarité est également prévu en cas de dénonciation de la paix du travail. La nouvelle orientation a d'ailleurs provoqué une soixantaine de démissions de l'AETS, qui regroupe actuellement, sur le plan romand, 250 membres sur les 550 employés de la TV.

Définir les objectifs

Pour les responsables de l'AETS, la prise de conscience de la base remonte aux événements de mai 1968. A cette époque, une partie du personnel a commencé à ressentir de manière pesante la hiérarchie et s'est rendu compte que pour améliorer l'entreprise TV, il fallait participer à la définition de ses objectifs. La prise de conscience s'est faite surtout par des réalisateurs, des journalistes et quelques cameramen. Ensuite d'autres ont suivi, script-girls, techniciens...

De même, les responsables de l'AETS sont d'avis que le commandement participatif est criticable parce qu'il est déjà dépassé. Ce style de commandement aurait pu être acceptable s'il avait été mis

² Canal 4, janvier 1971.

en place dès le départ, au moment où la TV était encore une petite entreprise. A ce moment, le dialogue et la consultation existaient, et, comme chacun était formé sur le tas, la hiérarchie ne se faisait pas sentir. A tous les niveaux, les gens pouvaient proposer et tenter des expériences. Le directeur partageait davantage ses responsabilités. L'entreprise se développant, la hiérarchie est devenue de plus en plus rigide. Le commandement participatif vient trop tard, parce que maintenant les besoins de la base vont bien au-delà de ce qu'on lui propose. Les employés contestent les compétences des gens qui définissent les objectifs; ils estiment que c'est la politique des programmes qui devrait être établie d'abord, en tenant compte de la gestion; et non le contraire.

La solution, pour l'AETS, c'est l'institution d'un système paritaire à tous les niveaux, de la direction générale à la cellule de production. « A tous les niveaux, il faut que les gens qui font le programme puissent non pas vraiment imposer leur point de vue, mais le proposer et le mettre en discussion et ensuite décider paritairement avec les responsables de la TV qui actuellement décident seuls. Ces responsables en effet ne se rendent pas toujours compte des implications de leurs décisions au moment où l'on fabrique l'émission; parce qu'ils ne sont jamais sur le terrain et parce que, s'ils sont peut-être de bons administrateurs, leur formation est certainement moins bonne dans le domaine de la production. Par conséquent, si ces gens-là définissent une politique et que nous devons nous identifier à leurs objectifs, c'est la catastrophe, parce qu'ils ne tiennent pas compte du produit. On ne fabrique pas des savonnettes, mais une émission qui a des répercussions dans le public; on ne peut pas gérer la télévision comme on gère une entreprise de conserves. »³

³ Canal 4, janvier 1971.

Un conflit latent

La direction est opposée au principe paritaire, disent les dirigeants de l'AETS. Pour elle l'objectif prioritaire est dans la rentabilité; or, la participation ralentit la production. D'où un conflit latent entre deux politiques : une politique de gestion et une politique de programmes. Les problèmes de gestion tendent à devenir prioritaires au moment où la TV se modernise. La raison fondamentale de la participation réside donc dans la volonté de ceux qui font la télévision de co-décider le cadre général, le contenu et l'orientation des émissions. A titre d'exemple, voici une réflexion de deux réalisateurs parmi les plus connus de la TV romande, Claude Goretta et Jean-Jacques Lagrange, sur la grille des programmes de 1971.

« Les producteurs et réalisateurs ont reçu récemment la nouvelle grille des programmes de la TV romande pour le premier semestre 1971. Ce document qui concerne le travail de chacun, doit être étudié avec beaucoup d'attention. Il s'en dégage une « politique de programmes » assez particulière et il nous semble que tous ceux qui participent à l'élaboration de nos émissions au niveau programme ou technique devraient étudier très attentivement cette grille. Car la tendance qui s'y affirme engage l'avenir de la télévision sur une voie de facilité à laquelle nous ne pouvons souscrire.

Les sondages, enquêtes et analyse objective de l'écoute des programmes TV montrent que les heures de vision maximum se situent entre 19 h. 30 et 21 h. 30. Il n'est un secret pour personne qu'après 22 heures le taux d'écoute diminue dans d'énormes proportions pour se situer autour de 15 %. Chez nous, le moment le plus favorable, celui où le taux d'écoute est à son maximum, se place entre 20 h. et 21 h. 30.

... En conséquence, il est de l'intérêt d'un programme bien conçu, désirant promouvoir les émis-

sions originales préparées par nos équipes, de placer ces programmes en début de soirée, au moment où l'écoute est la plus favorable et où le spectateur est « disponible ».

L'analyse de la grille des programmes 1971 nous donne les renseignements suivants :

180 soirées du 1^{er} janvier au 30 juin 1971

De ce total, le programme principal (19 h. 30-21 h. 30) comprend :

136 films de régie, feuilletons ou programmes achetés à l'étranger

25 magazines « Temps présent »

7 variétés en public

7 magazines Science et Education

5 dramatiques SSR

Par contre, après 21 h. 15 ou 21 h. 30, derrière le feuilleton commercial, on retrouve :

42 émissions originales SSR. Il s'agit chaque fois d'émissions originales, conçues pour notre public et qui n'ont en rien un style pour «happy few » :

« Regards », destiné aux jeunes adultes, diffusé	
	de 21 h. 15 à 22 h. 15
« 25 fois la Suisse »	de 21 h. 15 à 22 h. 30
« Que sont-ils devenus ? »	de 21 h. 15 à 22 h. 25
« En direct avec »	de 21 h. 15 à 22 h. 20
« Dimensions »	de 21 h. 15 à 22 h. 05
« Aujourd'hui »	de 21 h. 15 à 22 h. 05
« Personnalités »	de 21 h. 15 à 22 h. 10

On le voit, toutes les émissions faisant souvent appel à un vrai langage télévisuel et produites par nos équipes se trouvent repoussées en fin de soirée et se terminent à des heures tardives pour le public romand en général et pour tous les travailleurs en particulier, qui doivent se lever tôt.

Il n'est pas de l'intérêt de la SSR de produire à grands frais des émissions programmées aux mauvaises heures d'écoute. Il n'est pas de l'intérêt de la SSR de laisser envahir ses programmes par des émissions pensées, conçues et réalisées à l'étranger

et programmées aux meilleures heures d'écoute. En écartant systématiquement des heures de grande écoute les émissions conçues par ses équipes, la SSR ne contribue guère à renforcer le climat de travail et à susciter l'imagination et les idées sans lesquelles une télévision glisse vers l'insignifiance. Il n'est pas dans nos intentions de réclamer une politique de protectionnisme étroit, écartant systématiquement les émissions en provenance de l'étranger. Nous savons très bien que nos moyens de production limités ne nous permettrons jamais de nous libérer complètement des marchés extérieurs. Mais nous pensons que les émissions principales produites par nos équipes doivent bénéficier d'une véritable promotion aux heures favorables.

Le prétexte que l'on donne trop souvent pour diffuser nos émissions à la sauvette est qu'elles ont un caractère « spécialisé », « culturel », moins « public », moins « populaire » et par conséquent qu'elles n'intéressent qu'un petit nombre de spectateurs.

C'est l'éternel malentendu. Pour résoudre la difficulté des rapports entre public et télévision la seule réponse que l'on trouve est la « programmation ». Nous ne souscrivons pas à cette politique qui donne bonne conscience et met la « culture » en veilleuse. Nous pensons qu'une autre alternative n'a jamais été sérieusement étudiée : engager le dialogue sur la forme, sur le langage à utiliser, car c'est un problème de création tout autant que de distribution.

Une émission dite « culturelle » bien pensée en terme télévisuel peut être « populaire » et un divertissement populaire réalisé avec soin et intelligence est aussi culturel.

Tout est dans la manière et dans l'idée du respect que l'on doit à un public adulte. Il serait dangereux d'agrandir toujours plus le fossé entre le spectacle qui divertit et la culture qui ennuie. » ⁴

⁴ Canal 4, janvier 1971.

L'absence de solidarité

Dans la réalité ces revendications n'ont qu'une force relativement restreinte; l'AETS souffre d'un grave manque de solidarité entre les membres du personnel.

« Il semble que ce soit une gageure de former une seule association pour des membres provenant de cinquante-deux professions différentes. Cependant, bien que nos métiers diffèrent, nous dépendons tous d'une même direction. Nos intérêts sont indiscutablement liés et il est évident qu'il faut parvenir à les défendre en commun (...) Si nous renonçons à cet objectif, nous favorisons le jeu de ceux qui veulent diviser pour régner, un principe qui continue à faire recette à nos dépens. » ⁵

Pour analyser ce manque de solidarité, ce sont les conditions de travail qu'il faut examiner ainsi que la nature de ce travail. L'analyse est difficile tant l'entreprise TV comprend de situations différentes, complexes, changeantes. Nous regroupons ici les éléments qui nous paraissent essentiels.

Les conditions de travail

La SSR a centralisé tout ce qui touche aux problèmes du personnel; mais il résulte de la décentralisation de la production des conditions de travail parfois très différentes dans les trois régions. Il s'agit donc pour l'AETS qui doit agir au niveau national d'unifier les revendications de ses sections. Il y a actuellement 550 employés à la TV romande. Pour 1975 on prévoit une augmentation de 150 personnes. La répartition actuelle est la suivante :

Exploitation et production	185
Programmes	155
Technique	125
Administration	90

⁵ Canal 4, janvier 1971.

La formation du personnel est très hétérogène. Ce n'est que récemment que la TV romande a envisagé une réelle formation professionnelle. Par ailleurs la jeunesse de la télévision ne permet pas aux anciens d'assurer un encadrement suffisant des nouveaux éléments.

Pour son action syndicale l'AETS a regroupé les 52 professions en 9 groupes professionnels. La diversité des revendications explique aussi la difficulté de la solidarité : dans un groupe, c'est le problème des droits d'auteur, dans un autre, la participation à l'aménagement de nouveaux locaux. Les caméramen ont besoin de machinistes pour effectuer le travail de démontage qui leur incombe actuellement. Et la liste est encore longue. Certaines revendications par contre sont communes à tous les groupes : formation professionnelle, droit de regard sur l'engagement de nouveaux collaborateurs.

Les modes d'engagement et de rémunération à la télévision sont très différents :

360 employés sont au fixe sous contrat et travaillent à plein temps

30 sont des stagiaires à plein temps

160 sont des collaborateurs au cachet

Il existe une commission paritaire de classification des fonctions. Cette commission qui comprend des représentants de la direction générale et un délégué du personnel par région, doit classer 52 professions. Et finalement la décision appartient au comité central de la SSR.

Reprenons la déclaration du directeur général, M. Bezençon. La gestion « rationnelle » qui a été introduite doit permettre d'éviter les débordements financiers et l'amateurisme qui ne correspond plus à l'importance sociale de la TV. Mais cette planification rigoureuse qui aboutit à demander plus de travail, plus vite et avec des moyens restreints contredit totalement tous les principes d'efficacité. Les journalistes, les réalisateurs (payés au cachet), pressés par le temps, exigent du travail supplémentaire

de la part des hommes de la technique (payés au mois). Pour les convaincre ils pratiquent ce qu'on appelle dans la maison le « chantage à l'amitié ». Les émissions sont vite faites, peu préparées. Ne retrouve-t-on pas là les conditions de travail d'une télévision de pionniers ?

Un travail d'équipe

La TV est le résultat d'un travail d'équipe. En effet, pour des raisons techniques, la production d'une émission suppose le concours de plusieurs personnes de qualification différente. D'autre part c'est le travail en équipe qui permet, par la confrontation des idées, la réalisation d'émissions de valeur.

Les équipes de télévision se font et se défont très rapidement. Constituée en vue de produire une émission, l'équipe se dissout une fois le produit terminé et les membres vont s'intégrer à d'autres équipes pour de nouvelles productions. Certaines équipes sont plus intégrées et effectuent un travail de plus longue haleine. Elles peuvent alors entrer en compétition pour un sujet à traiter, pour des crédits à obtenir. Cet esprit de compétition peut se retrouver aussi entre les individus. Chacun cherche à réaliser son idée, à s'intégrer dans l'équipe la plus « prestigieuse », celle où les moyens sont aussi les plus élevés. Voici quelques témoignages.

Tous des privilégiés

« A partir du moment où les gens sont suffisamment compétents, ils sont plus préoccupés par ce qu'ils peuvent obtenir chacun individuellement, que d'obtenir cela collectivement. Chacun pense que s'il a une bonne idée, des projets intéressants, il pourra obtenir des moyens importants. Alors que collectivement ils obtiendraient moins. Chacun pense être un privilégié dans le système. La direction utilise

ce sentiment : elle privilégie quelques-uns à un moment, puis d'autres, et tout le monde est content. De cette manière elle désamorce la revendication collective de la participation. »

« Je ne suis pas partisan de la mensualisation des salaires. Le système actuel des cachets n'est pas loin d'être bon. Les gens qui font partie des secteurs administratif et technique sont payés au mois. Les gens qui font le programme sont payés au cachet. Par contre, ce qui devrait être modifié c'est la politique de la direction vis-à-vis des créateurs; lorsqu'on a accordé à une cellule de production la possibilité et les moyens de faire une émission, on ne devrait pas remettre en cause cette décision pendant une période déterminée. Il y a là une insécurité nuisible au travail parce que l'objectif de chaque émission devient : il faut que ça réussisse, sinon la suivante on ne l'aura plus. Ce qui oblige les réalisateurs à une certaine prudence, à un certain conformisme; il faut mettre un petit peu de tout pour que ça plaise à tout le monde. Actuellement on pratique une auto-censure continue. »

En résumé nous pouvons dire que le pouvoir du personnel de la télévision est faible. Les objectifs et les intérêts de la base sont souvent divergents. Il est donc difficile pour l'AETS de mener une politique ferme de revendication. La volonté de participation se heurte au système de contrôle interne que nous avons décrit et qui est « justifié » par la crainte de la concession. Mais en définitive c'est le système hiérarchique lui-même qui est en cause et qui secrète l'auto-censure à tous les échelons; chacun calcule sa marge de sécurité et ainsi il n'est pas besoin d'un contrôle rigoureux; le système fonctionne presque tout seul. En fait le problème des pouvoirs à la TV est un problème global. Dans cette perspective il nous reste à examiner maintenant et pour terminer les modifications qui pourraient être apportées à cet édifice. Quelques éléments pour une nouvelle politique de la TV.